

---

**S É N A T**

---

MARS 1968

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ETRANGERES,  
DEFENSE ET FORCES ARMEES**

**Jeudi 7 mars 1968.** — *Présidence de M. Rotinat, président.*  
— La commission a entendu un exposé de M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, sur les derniers développements de la situation internationale.

Le ministre a d'abord traité des questions européennes, et notamment de la candidature de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne. Il a analysé les discussions qui ont eu lieu depuis le communiqué du 19 décembre 1967 entre la France et l'Allemagne et avec nos partenaires du Marché commun pour mettre au point des arrangements tarifaires entre les six pays et les pays candidats afin d'aider ceux-ci, et notamment la Grande-Bretagne, à se préparer à adhérer à la Communauté européenne.

Répondant sur ce point à des questions posées par MM. Périquier et Lecanuet, M. Couve de Murville a souligné que la conclusion d'arrangements avec les pays non membres ne devait pas, de l'avis des Six, interrompre la poursuite du Marché commun.

Le ministre a enfin fait le point de la situation au Moyen-Orient depuis l'adoption à l'unanimité, le 22 novembre 1967, de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'objectif doit être d'arriver à un règlement définitif dans cette

région, ce qui implique que l'Etat d'Israël se montre raisonnable, le point essentiel pour lui étant d'être reconnu par ses voisins dans son droit à l'existence.

M. Couve de Murville a donné à la commission des précisions concernant la récente visite du chef du Gouvernement irakien, le général Aref, à Paris.

Répondant à M. Barrachin, le ministre a précisé que, pour le moment, aucun projet de visite en France du président Boumedienne n'était envisagé. Le ministre a également répondu à une question de M. Monteil sur Israël et de M. Lecanuet sur le Viet-Nam.

**Judi 28 mars 1968.** — *Présidence de M. Rotinat, président.*  
— La commission a entendu M. Messmer, Ministre des Armées, sur les problèmes actuels de la politique française de défense.

Répondant aux questions posées par MM. Rotinat, président, d'Argenlieu, de Chevigny, Monteil, Ganeval, Carcassonne et Lemaire, le ministre a estimé que le prétendu engagement de défense que prendraient les trois grands nucléaires à l'égard des pays non nucléaires ne constitue pas une véritable garantie, puisqu'il n'envisage en fait qu'une convocation du Conseil de Sécurité en cas d'attaque ou de menace à l'égard de ces derniers.

Quant au projet de traité de non-prolifération, il estime qu'il aurait pour résultats réels d'établir un contrôle des grands sur les Etats non nucléaires, et en particulier de donner à l'U. R. S. S. la garantie que l'Allemagne fédérale ne pourrait ni construire ni posséder d'armements nucléaires. Il semble d'ailleurs que, dans l'état actuel des choses, l'Inde et le Pakistan, pour ne citer que ces deux Etats, puissent hésiter à adhérer au traité de non-prolifération nucléaire.

En ce qui concerne la doctrine française de « défense globale », M. Messmer a souligné que, puisque les moyens techniques d'une armée moderne permettent de frapper un adversaire éventuel à partir de n'importe quel point de la planète ou de l'espace voisin, il faut pouvoir diriger la parade à cette menace dans toutes les directions.

Il a également fait ressortir que le caractère global de la défense, en même temps que la nature même des armements nucléaires stratégiques, ne peuvent qu'augmenter le caractère interarmées des forces qui les servent et accélérer l'évolution

vers leur unité d'action, c'est-à-dire vers l'unité du commandement. Il a cependant souligné qu'il ne s'agit pas là de se diriger vers la formule d'une armée unique, car chaque armée est et restera caractérisée par le milieu naturel où se situe son action.

En ce qui concerne enfin la réduction de la durée du service militaire, M. Messmer a indiqué à la commission que le Gouvernement acceptait le principe de la durée de douze mois, mais ne pouvait pas s'engager sur la date où ce principe serait appliqué : les engagements et les rengagements, en effet, ont marqué une nette augmentation depuis deux ans et, du fait que le Gouvernement réduit au minimum l'application du système des dispenses, il devient possible d'envisager dans un avenir proche le retour au service de douze mois.